

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2019-15**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à l'homologation des systèmes régis par le droit d'un pays-tiers prévue à l'article L. 330-1 du code monétaire et financier ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du Président en date du 27 février 2019,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 6 mars 2019.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER